MAIRIE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE



COMMUNIQUE DE PRESSE

2015 des investissements sans augmentation d'impôt

La séance du Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche du 19 février dernier a mis en évidence la capacité d'investissement de la commune au travers du débat d'orientation budgétaire. Elle se traduira en 2015 par le lancement des travaux du parc paysager de Lestrade. Les élus ont également discuté du projet de fermeture d'une classe maternelle à l'école du Bourg.

Schéma de mutualisation

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération de Brive. Celui-ci prévoit la mise en place de services communs entre l'Agglo et la ville de Brive comme les ressources humaines. Un service d'instruction des autorisations d'urbanisme doit voir le jour d'ici le 1^{er} juillet pour faire face aux désengagements de l'État. Le schéma de mutualisation prévoit également des groupements d'achats pour les communes volontaires, des mises à disposition de services ou de mutualisation entre communes par exemple pour l'entretien du domaine public, le soutien aux matériels de fêtes et cérémonies...

Débat d'Orientation Budgétaire

La Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche va subir elle aussi des baisses de dotations de l'État. Dans le même temps, elle doit recevoir les compétences non reprises par l'Agglo de Brive. L'impact financier des rythmes scolaires commence également à se faire sentir. Tout ceci a pour conséquence de faire gonfler la section de fonctionnement. Face aux restrictions budgétaires, les économies sont donc plus que jamais d'actualité. Néanmoins, la commune devrait dégager un résultat de fonctionnement substantiel d'environ 1,6 millions d'euros. La commune pourra donc engager dès 2015, son programme d'investissement et ce, sans augmentation de la fiscalité. Parmi les opérations nouvelles, on notera l'engagement de la première tranche de travaux du Parc de Lestrade fin 2015, la poursuite des études sur l'ensemble salle polyvalente garderie cantine avec en particulier le choix d'un maître d'œuvre. On notera aussi des travaux de chauffage sur l'école de Bernou, la mise en accessibilité des blocs sanitaires de la salle des fêtes, de la salle omnisports, du Club House, de la salle sportive de Bernou et de l'Amicale Laïque. Un schéma directeur d'éclairage public sera également lancé pour réaliser des économies d'énergie.

Menace de fermeture d'une classe maternelle à l'école du Bourg

L'Inspection Académique vient de dévoiler le projet de fermeture d'une classe maternelle à l'école du Bourg. Les élus ont manifesté leur désaccord en indiquant aux services de l'État que plus de 70 logements locatifs allaient être livrés dans le ressort de cette école. Michel CENDRA-TERRASSA, Adjoint aux affaires scolaires, a signalé que d'ici 2 ans la démographie scolaire se relèverait. Cette fermeture est sans doute prématurée. Une réunion sera organisée à la rentrée à l'attention des parents et une pétition contre cette fermeture circule.

Aménagement du Parc public de Lestrade

L'aménagement du parc de Lestrade fait l'objet d'études depuis 2012. L'avant projet définitif montre que se sera un site exemplaire au niveau du développement durable. En effet, il exploite parfaitement les caractéristiques du terrain. Sur le plateau supérieur seront installés des jeux pour les enfants. L'eau très présente sous la forme d'une marre et de nombreux ruissellements sera captée pour créer de petits bassins destinés à valoriser la faune et la flore locales. La déclivité sera utilisée pour aménager un petit théâtre de verdure, des cheminements et des placettes agrémenteront un site qui sera planté et arboré avec des espèces locales et vivaces. Elles constitueront un site unique par ses dimensions, valorisables d'un point de vue pédagogique et touristiques grâce à une signalisation adaptée. La première tranche de travaux débutera fin 2015 par tous les travaux d'infrastructures. Ce projet structurant pour tout le bassin de Brive devrait pourvoir recevoir les concours de l'État, du Conseil Général et du contrat de cohésion Etat/Région. Ces différents financements ont été sollicités lors de cette séance du 19 février.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal a sollicité des subventions auprès de l'État et du Conseil Général pour l'installation de tableaux numériques à l'école du Bourg pour les CM2 et les CE2, à l'école de Bernou pour les CM2. Des subventions ont été également sollicitées pour l'équipement informatique de la cantine, la bibliothèque, la direction de l'école du Bourg et un système de sauvegarde des données pour la mairie. Le Conseil Général a été à nouveau sollicité pour subventionner la dernière tranche de restructuration du gymnase. Les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes, de la salle omnisports, du local de l'Amicale Laïque, le club house et la salle sportive de Bernou représentent une dépense d'environ 100 000 €. L'État a été sollicité à hauteur de 32 % et le Conseil Général 15 %. La commune va solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour le financement de matériels d'entretien des espaces verts permettant de réduire l'usage de désherbant. Il s'agit de broyeur et de désherbeurs thermiques pour un montant de 6 500 €.

Affaires diverses

Les élus ont approuvé la prolongation d'une convention de mise à disposition d'une animatrice de l'Agglo pour les activités périscolaires. Une convention de prestation de service a été adoptée avec l'Agglo pour la fourniture de repas au multi accueil Les Petits Grillons. La commune va confier par convention l'instruction des procédures de regroupement familial à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration. Le Conseil a également décidé de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze. Les modalités de versement des indemnités du comptable public ont été actualisées ainsi que le tableau des emplois.